

Pascaline, viticultrice.

Pascaline est viticultrice à l'Ouest de Montpellier. Après 10 ans comme agent commercial chez Toyota, elle a décidé de revenir à la terre. Ses grands-parents avaient quelques hectares de vigne quand elle était enfant, hélas aujourd'hui les parcelles ont été vendues. Elle a donc décidé de s'installer sur d'autres terres. Elle a bénéficié de l'appui de la SAFER (Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural) pour rechercher des terres disponibles et a trouvé un couple de viticulteurs sans successeur, qui sont prêts à lui vendre leurs vignes. C'est donc à 39 ans que Pascaline vient de s'installer sur 13ha de vignes. Ce vignoble inclut aussi un mas en pleine verdure.

Il se trouve que les parcelles de Pascaline sont sous IGP Pays d'Oc (Indications Géographiques Protégées). Elle est membre élue de l'Organisme de Défense et de Gestion (ODG) de cette IGP. Le rôle de l'ODG est de défendre et valoriser le signe de qualité Pays d'Oc.

L'IGP ne permet pas forcément d'obtenir un prix beaucoup plus avantageux pour les vins portant ce label, mais une activité de promotion auprès des consommateurs en grande surface pourrait améliorer sa réputation. Le bureau de l'ODG l'envisage mais cela coûte cher.

Pascaline envisage à terme de rénover le mas pour mettre en place des chambres d'hôte. Cela serait l'occasion pour les citadins de venir se mettre au vert sur un week-end et découvrir la viticulture.

Pascaline ne bénéficie pas de droits à paiement de base, ni de paiement vert, ni de surprime car elle exploite des vignes qui ne sont pas éligibles aux aides directes du 1er pilier. Elle compte cependant sur l'organisation commune de marché vin (OCM) pour l'aider à restructurer son vignoble, notamment pour qu'elle puisse replanter de meilleurs cépages. Elle trouve que la pression pour utiliser moins de pesticides est de plus en plus forte, et s'interroge sur la capacité des pouvoirs publics à l'accompagner vers des pratiques plus économes en pesticides.